



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

soins palliatifs

Question écrite n° 35309

Texte de la question

Mme Dominique Chauvel attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le développement des soins palliatifs en France. Le rapport Sicard a émis diverses recommandations visant à approfondir le recours et la mise en œuvre de ce type de soins, par exemple en améliorant la formation médicale, en créant des filières spécialisées dans les universités, ou bien encore en rendant obligatoire des stages en soins palliatifs durant l'internat de certains étudiants. Alors que le Programme national de développement des soins palliatifs 2008-2012 s'est achevé en décembre dernier, les professionnels du secteur s'inquiètent du silence du Gouvernement sur la nécessité d'impulser une nouvelle dynamique dans ce domaine. Pourtant, les besoins sont réels, en particulier concernant la répartition de l'offre de soins sur le territoire et la carence de personnel dans les structures. Dès lors, elle souhaite savoir si un nouveau Programme national de développement des soins palliatifs est en cours d'élaboration, et lui demande d'en préciser les orientations, les moyens et les délais de mise en œuvre.

Texte de la réponse

Le bilan du troisième programme national de développement des soins palliatifs 2008-2012 a été présenté le 25 juin 2013 au comité national de suivi du développement des soins palliatifs et diffusé sur le site du ministère des affaires sociales et de la santé. Il en ressort que le programme a permis des avancées en matière de formation et le développement de l'offre de soins (unités de soins palliatifs, lits identifiés de soins palliatifs dans les services les plus concernés, création et renforcement des équipes mobiles de soins palliatifs). L'analyse des schémas régionaux de l'offre de soins élaborés pour les prochaines années montre que les agences régionales de santé (ARS) ont intégré les objectifs du programme et la dynamique de développement des soins palliatifs. Malgré ces avancées, un temps est nécessaire afin de mesurer l'impact de ces programmes sur l'évolution des pratiques. Des progrès restent à faire, notamment dans l'accompagnement de la fin de vie à domicile. Différents rapports récents permettent de dresser un bilan sur l'accompagnement de la fin de vie : le bilan du programme soins palliatifs 2008-2012, le rapport de la mission Sicard « Penser solidairement la fin de vie » remis en décembre 2012 au Président de la République, les rapports de l'observatoire national de la fin de vie et l'avis du comité consultatif national d'éthique (CCNE) du 1er juillet 2013. La réflexion se poursuit à partir de ces travaux afin de proposer des orientations en matière d'accompagnement de la fin de vie.

Données clés

Auteur : [Mme Dominique Chauvel](#)

Circonscription : Seine-Maritime (10^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35309

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 août 2013](#), page 8280

Réponse publiée au JO le : [22 octobre 2013](#), page 11024